



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 décembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le mercredi 7 décembre, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

MAIRIE
DE
C O N T E S

Décision n° 2022 12 11

OBJET :

**Convention avec
l'association Lou Peuy
pour le fonctionnement
de la bibliothèque
Georges Tabaraud de
Sclos de Contes**

Nombre de conseillers
en exercice : 29

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 28

Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingear, M. Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mmes Martine Abellan, Fabienne Irlès, MM. Christophe Angéli, Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mmes Marie-Fleur Alquier, Sandrine Mauras, Chloé Roig, Edwige Alunni, M. Christophe Céraglioli et Mme Sylvie Carletto formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Malika Vannucci et M. Michel Caruso.
Etait excusée : Mme Kareen Woignier.

Le quorum est atteint.
Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose que la commune dispose d'une bibliothèque à Sclos de Contes dénommée Georges Tabaraud. Il propose au conseil de passer une convention avec l'association Lou Peuy afin de définir les conditions de gestion et d'animation de cette bibliothèque.

Il donne lecture du projet de convention, annexé à la présente, qui prévoit que la commune met à disposition un local équipé et assuré. Elle assure également l'entretien et s'engage à voter une subvention annuelle pour l'achat de livres et revues. L'association s'engage à assurer le fonctionnement de la bibliothèque, à recevoir le public et mettre en place des animations. Les prêts seront gratuits et une cotisation annuelle pourra être demandée. Un bilan annuel des activités et financier devra être dressé par l'association.

Monsieur le Maire précise que le transport des commandes de prêts de cette bibliothèque auprès de la médiathèque départementale auparavant directement pris en charge par le Département seront dorénavant assurés par la médiathèque de Contes qui sera l'unique interlocuteur avec le Département.

Il propose également au conseil de l'autoriser à signer ladite convention conclue pour une durée de trois années, ainsi que les reconductions expresse à venir.

**Le conseil municipal,
Où l'exposé du maire,
Après en avoir délibéré,**

Décide de passer une convention avec l'association Lou Peuy pour le fonctionnement de la bibliothèque Georges Tabaraud de Sclos de Contes pour une durée de trois ans avec reconduction expresse.

Autorise le maire à signer ladite convention ainsi que les reconductions expresses à venir.

Fait et délibéré,
les jour, mois et an susdits,
pour expédition conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20221207-20221211-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022
Publication : 13/12/2022

Le Maire Francis TUJAGUE

Le secrétaire de séance
Elodie LORETZ

Le Maire,
Francis TUJAGUE